



## AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Linda Gauthier,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020 à 20 h à l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 2652, route du Fleuve, sur le lot 5 438 967 du cadastre du Québec.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM 95-2020** consiste à :

- **Autoriser un lotissement d'une superficie de 3 564,3 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés, tel que prescrit par le tableau 5,3 du règlement de lotissement de la municipalité n° 118-11;**
- **Autoriser un lotissement d'un frontage de 7,76 mètres au lieu de 50 mètres, tel que prescrit par le tableau 5,3 du règlement de lotissement de la municipalité n° 118-11 ;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 17<sup>e</sup> jour de février 2020.

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale et secrétaire-trésorière